

**Prolongation de l'ARRETE MUNICIPAL N° A 210434
Portant réglementation sur la modification
de la circulation pour la réalisation de travaux**

Le Maire de la commune de Barberaz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1, L2213-1 et L2213-2,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU l'arrêté interministériel du 11 février 2008 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et complété,

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation temporaire des routes rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation.

VU le code de la voirie routière

VU le code de la route ;

CONSIDERANT la demande présentée en date du 08/04/2021 par l'entreprise COLAS domiciliée 1 rue Pré Martin – ZA Pré de Pâques 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de la piste cyclable **Avenue du Mont St Michel** et adaptation de l'ilot central:

CONSIDERANT la nécessité de stationner des véhicules de chantier :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté prolonge l'arrêté n° A 210434 jusqu'au 21 mai 2021.

Le reste de l'arrêté est inchangé

Article 2 : Publication et affichage

Copie de cet arrêté sera affichée à chaque extrémité du chantier.

La Directrice Générale des Services, le Responsable des Services techniques, de BARBERAZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- * Le Responsable de la Salle d'information et de commandement de la DDSP
- * Le Responsable du Service Voirie de Grand Chambéry
- * Le Responsable des Sapeurs-Pompiers
- * Le Responsable du SMUR
- * Le Responsable du Territoire de Développement Local
- * Le Responsable du Service Ordures Ménagères de Grand Chambéry
- * Le Responsable du SYNCHRO BUS
- * Le Responsable de l'entreprise COLAS.

A Barberaz, le 30 avril 2021

Le Maire

Arthur BOIX-NEVEU

L'adjoint par délégation,
Gilles MUGNIERY

